

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2010.

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix, le mercredi 5 mai 2010 à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 29 avril 2010, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, BEAUTE, JOUGLET, LEROUX, NEON, PEYRELADE,

Messieurs ALLETON, BLIN, BRUNET, DELAFOY, CORRE, GOYET, HUBERT, LISEMBART, LANELUC, POULAIN

ABSENTS EXCUSES : Messieurs, GARNIER, LEROY, PLEUVRY, VINCENT PARIS,

ABSENTE EXCUSEE : Mme THONG

POUVOIRS :

- M. LEROY donne pouvoir à M. DELAFOY,
- M. GARNIER donne pouvoir à M. LISEMBART,
- M. VINCENT donne pouvoir à Mme JOUGLET,
- Mme THONG donne pouvoir à M. POULAIN, M. LEROY donne pouvoir à M. DELAFOY

Secrétaire de séance : Mme Valérie JOUGLET

M. Le Maire indique que quatre points sont à rajouter à l'ordre du jour :

- ZAC des Hunaudières : VENTE A LA SOCIETE 2CB
- ZAC des Hunaudières : prolongation du délai de dépôt en CDAC.

Le compte rendu de la séance du 8 Avril 2010 est considéré comme approuvé.

2-APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE 2009 du Syndicat Mixte de la Région Mancelle pour le Stationnement des Gens du Voyage.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le bilan d'activité du SMGV doit être approuvé par le conseil municipal compte tenu de notre adhésion au syndicat.

M. ALLETON, Vice Président du SMGV relate les points forts du bilan du SMGV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le rapport d'activité 2009 du SMGV.

Adopté à l'unanimité.

3- DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2010 :

Comme chaque année et conformément à l'arrêté préfectoral concernant la désignation des jurés d'assises, il est procédé au tirage au sort en séance publique de 6 jurés. Le tirage au sort est effectué à partir des listes électorales générales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de désigner les personnes suivantes :

1-) Monsieur LOYSANCE Daniel, Marcel, 7 allée de la Lande ST Pierre, 72230 Ruaudin, né le 3/06/1948 à FOUGERES,

2-) Monsieur CHOUTEAU Didier, Marcel, 44 rue des fauvettes, 72230 Ruaudin, né le 3007/1964 à ANGERS,

3-) Madame RABREAUD Sonia Denis Madeleine (épouse PLU), 3 avenue de la République, 72230 Ruaudin, née le 7/12/1981 à SABLE SUR SARTHE

4-) Monsieur GILBERT, Raphael, Joseph, 1 rue des campanules, 72230 Ruaudin, né le 16/06/1982 à Saint Cloud

5-) Madame SCRIBOT Annick (épouse PEVRE), 7 rue des sorbiers, 72230 Ruaudin, née le 1/09/1946

6-) Madame LECHAT Lucette Odette (épouse FOULBOEUF), 52 rue principale, 72230 Ruaudin, née le 15/11/1953 à ST Pierre Du Lorouer

Adopté à l'unanimité.

4- Contrat de Territoire Unique : demande de subvention auprès du Pays du Mans :

Lors de la préparation budgétaire, nous avons décidé de la réalisation de deux courts de tennis et d'un club house. Afin de financer cet investissement, il nous est possible de bénéficier de subvention auprès du Pays du Mans dans le cadre du CTU (contrat de territoire Unique).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'opération d'aménagement de deux courts de tennis et d'un club house
- De Solliciter une aide régionale dans le cadre du CTU du Pays du Mans,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

Origine des financements	Montant sollicitée
Maitre d'ouvrage	1 063 000€
Pays du Mans - contrat CTU avec la Région des Pays de la Loire-subvention escomptée	75000€
Fédération de Tennis-subvention escomptée	12 000€
DGE - Subvention escomptée	50 000€
TOTAL	1 200 000€

Adopté à l'unanimité

5-Convention avec SEGILOG :

Le contrat d'acquisition et de prestations de services avec la société SEGILOG arrive à échéance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler ce contrat pour une durée de trois ans pour une rémunération globale de 13257€ HT pour la cession du droit d'utilisation et 1473€ HT pour l'obligation de maintenance et la formation.

Cette prestation comprend : la cession du droit d'utilisation des logiciels de la gamme MILORD, avec documentation d'utilisation, fourniture par SEGILOG d'une prestation d'assurance, le suivi et le développement des logiciels.

Adopté à l'unanimité.

6-Syndicat intercommunal du bassin du Rhonne

Par délibération en date du 4 mars 2010, nous avons émis un avis favorable au lancement de l'étude dirigée par le Bassin Hydrographique dont l'objectif est de gérer l'ensemble des cours d'eau afin d'évaluer les travaux nécessaires à la remise en état du Roule Crotte et de chiffrer le cout des ouvrages pour une participation d'un montant de 2136€.

Par courrier en date du 22 avril 2010, le Président du Syndicat nous a fait part de l'avis favorable des communes au lancement de cette étude, cependant, certaines souhaitent que cette association soit réalisée sous la forme d'un groupement de commandes.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la délibération prise le 4 mars en adhérant au groupement constitué avec d'autres communes et le syndicat intercommunal du Bassin du RHONNE, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention constitutive prévoyant que le syndicat intercommunal du Bassin du Rhonne est coordonnateur du groupement et enfin désigne Monsieur Claude ALLETON en tant que représentant à la CAO du groupement.

Adopté à l'unanimité.

7-Lotissement Taillis Pressoir II : Vente à M. TARE

Conformément à l'article 11 de la loi N° 95-127 du 8 janvier 1995 relative aux cessions d'immeuble ou droits réels immobiliers par les collectivités locales de plus de 2000 habitants, le conseil municipal doit délibérer sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles en vue de l'avis des domaines,

Vu que le terrain est destiné à la construction d'une maison individuelle,

Vu l'avis favorable des domaines ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à vendre le lot N° 48 d'une superficie de 735m² cadastrée AO N°236 pour un montant de 55309,36€ HT, majoré du taux de la TVA en vigueur à la signature de l'acte définitif, à Monsieur et Madame TARE Mohammed, domicilié 4 rue du Pressoir, 72230 Ruaudin.

L'acte authentique sera signé chez Maître PERON, notaire à PARIGNE-L'EVEQUE.

Adopté à l'unanimité.

8-Bilan activité bibliothèque

Les membres du Conseil municipal prennent acte du bilan d'activité 2009 de la bibliothèque municipale.

Grandes lignes : 461 adhérents, volume des documents empruntés pour 2009 : 15 785, 10 animations organisées en 2009 à la bibliothèque,

Ce bilan est disponible à la Mairie.

9- BRANCHEMENT EAU POTABLE - CONSORTS HOREAU

Suite à sa demande, Mme Chevallier a obtenu l'autorisation de se raccorder au réseau d'eau desservant le Domaine de Charmeuse. Compte tenu que les travaux se situent sur un chemin rural, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme Chevalier à procéder aux travaux nécessaires au passage d'une canalisation d'eau sur le chemin rural « Les Brissons » et autorise la constitution d'une servitude de passage à cet effet sur le dit chemin au profit de Mme Chevalier. L'acte de constitution de la servitude sera par la suite, rédigé entre les parties et entériné par Maître Charlot, Notaire de Mme Chevalier.

Adopté à l'unanimité.

10-COMpte RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS AU MAIRE

Les membres du Conseil prennent acte des délégations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
24/04/2010	France TELECOM	Route de Brette les Pins	4944,44€ TTC
23/04/2010	ART METAL	Mobilier urbain- Deux garde corps salle polyvalente	5157,15€ TTC
06/04/2010	ARC EN CIEL	Feu artifice 13 juillet	4200 euros TTC
01/04/2010	TORTEVOIS SIMON	Logement de la poste	4385€ TTC
22/03/2010	BARBE DEVAUX	Bâtiments école primaire/maternelle/bibliothèque	6838,48€ TTC

BUDGET ASSAINISSEMENT

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
23/04/2010	GT CANALISATIONS	Branchement habitation eau usée	4075,37€ TTC

11-ZAC DES HUNAUDIERES : VENTE A LA SOCIETE 2CB :

Par délibération en date du 24 septembre 2009, nous avons décidé de vendre à la société 2CB les parcelles AP 314 et AP 317.

Compte tenu d'un rebornage effectué par le cabinet LINDET, il résulte que les parcelles à vendre sont les parcelles AP N° 362 et AP 366.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la délibération du 24 septembre 2009, d'autoriser le Maire à vendre les parcelles cadastrées AP362 et AP 366, pour une superficie de 4000m² au prix de 42 € HT le m², conformément à l'avis des domaines, au profit de la société 2CB ou toute entité qui s'y substituerait, à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître FOUQUET-FONTAINE, notaire à Parigné l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

12-ZAC des Hunaudières : prolongation du délai de dépôt en CDAC.

Dans le cadre du projet Family Village II, il était prévu dans la promesse de vente un dépôt de dossier en CDAC avant le 17 juin 2010, sauf prorogation d'un commun accord entre les parties. Compte tenu que ce délai ne pourra être respecté, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proroger ce délai de six mois soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

13- INFORMATIONS DU MAIRE :

1-Pour rappel, organisation de la cérémonie du 8 mai 2010

9H30 : rassemblement place Marcel LETANG,

9H45 : Défilé au cimetière et remise de diplômes d'honneur aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale,

11H00 : Vin d'honneur à la salle polyvalente,

2- Syndicat de Transport du Pays du Mans :

Suite aux différentes réunions organisées au sein du SCOT du Pays du Mans et de la commission Transport du Pays du Mans, le Syndicat Mixte du Pays du Mans a proposé la création d'un Syndicat Mixte de Coordination de type SRU qui permettrait de faire évoluer l'offre de

transports sur ce territoire de manière coordonnée.

Ce syndicat serait composé du Pays du Mans, du Mans Métropole, du Conseil général, de la ville de Changé et de la Communauté de Communes de l'Antonnière. En résumé de tous ceux qui bénéficie d'une compétence transport ; Cette structuration permettrait à chacun de conserver l'exercice de leurs compétences en matière de transport public tout en travaillant en coordination à l'échelle du Pays.

Le syndicat du Pays du Mans pourrait alors évoluer et s'organier en 2 collèges au sein de son comité syndical :

-Un collège « Pays » pour la gestion des missions et contrat actuels avec la représentativité actuelle, collège actuel du Pays du Mans qui serait force de proposition sur la nouvelle offre de transports collectifs,

-un collège « transports ».

A noter que ce Syndicat Mixte de coordination bénéficierait des compétences obligatoires suivantes :

- 1-
ordonner les services de transports,
- 2-
mettre en place un système d'information pour la totalité des services de transport y compris les liaisons régionales,
- 3-
rechercher une tarification coordonnée avec création de titres de transports unique,
- 4-
rélever le VTA (versement transport additionnel) à 0,5% sur le périmètre entier.

3- Courrier de M. COUNIL : remise des subventions aux associations le 29/05 prochain à 10H30 au complexe sportif des Glonnières.

4-prochain conseil municipal ; le 24 juin 2010.

5-Assainissement : L'ordre de service a été donné pour le lancement des études pour la nouvelle station. En ce qui concerne la réhabilitation des réseaux de la tranche conditionnelle, des travaux sont en cours d'exécution sur la déviation.

14-INFORMATIONS DES ADJOINTS

M. POULAIN :

1-Audi a débuté ses travaux,

- 2- ZA de Bel Air : visite de la société SEMA - 31 salariés à son actif,
- 3- ouverture prochaine (fin mai) de la cabane au Canada

M. LISEMBART :

Dossier Assurances : l'ouverture des plis a été faite lundi. La consultation a plutôt été favorable à la collectivité. Reste à se positionner sur les garanties (franchises ou pas)

M. GOYET intervient et indique que contrairement aux appels d'offre classique, la collectivité fait le choix d'imposer dans le cahier des charges ses souhaits en terme de garanties... Un seul élément a été rejeté : les dégradations sur les giratoires.

M. CORRE :

1-) tickets sports : 101 participants,

2-L'exposition de peintures a été un succès Un challenge avait été lancé pour la réalisation d'une sculpture en direct à partir du tableau de Léonard de Vinci « Leda et le Cygne » Cette sculpture sera fixée sur le mur de l'espace culturel Léonard de Vinci/

3-) dates :

-15/05 : gala de danse au palais des congrès du Mans,

-16/05 : rassemblement de voitures anciennes

18/06 : inauguration du gymnase en présence de Vincent COLLET,

4-rencontre avec le responsable des transports scolaire du Conseil général de la Sarthe afin d'évoquer les problèmes d'insécurité des abris bus Route de Brette les Pins. L'Abri bus de la Vallée pourrait être déplacé au niveau du stade de la vallée. Le bus emprunterait alors le chemin de Papinière et ressortirait route de Brette les Pins, et l'autre abri de bus pourrait être déplacé à côté du Stop.

Des essais vont être réalisés pour une mise en place souhaitée pour la rentrée. La possibilité d'un éclairage Solaire a également été évoquée.

En ce qui concerne les transports scolaires, trois remarques ont également été faites lors du transport des enfants vers le collège de Parigné l'Evêque :

-le problème de la ceinture de sécurité a été abordé car les enfants la mettent rarement. Pour rappel, elle est obligatoire et le non port de la ceinture est de la responsabilité des parents et non pas du chauffeur.

-arrêt sauvage : Nous nous sommes aperçus que les enfants imposaient au chauffeur des arrêts sauvages devant leur maison. Un courrier va être adressé aux caristes pour résoudre ce problème car en cas d'accident le chauffeur est responsable,

-discipline dans les bus : quelques incidents cependant rien de grave. Existe également le problème du port du gilet jaune, M. Corre interviendra auprès du principal de Parigné l'Evêque pour que des actions de sensibilisation soient organisées au Collège.

M. ALLETON :

1-succès de l'opération « un bébé, un arbre », à renouveler.

2-une coupe d'arbres est prévue rue de la Mahotière : vente sur pied du bois et broyage du reste pour la réalisation de nos parterres,

3-Mise en place prochaine du mobilier urbain relatif aux déjections canines,

4-auditions par la gendarmerie suite à l'intervention de la commune pour l'entretien du ruisseau des Bondes... le PV est adressé au parquet.

Passerelle Pré du Chêne : les travaux sont presque terminés. Reste à mettre en place la signalétique qui sera posé dans les deux mois qui viennent.

M. BLIN :

1-) Route de Brette les Pins : la réception des travaux a été faite lundi dernier et il reste quelques travaux de réparations à effectuer notamment la pose des lanternes sur les lampadaires,

Des réserves ont été effectuées. Celles-ci devraient être levées d'ici un mois. Les comptes exacts vont être entérinés. Nous en reparlerons sûrement à une prochaine réunion car un éventuel avenant est à prévoir soit en moins soit en plus.

2-) travaux d'entretien de l'ATESAT : l'ouverture des plis a été réalisée hier. Neuf offres ont été ouvertes. La DDE effectue actuellement la vérification de la conformité des plis par rapport au cahier des charges. Ces vérifications faites, le nom du candidat vous sera communiqué.

Concernant la réfection de trottoirs Rue de la Mahotière, ceux-ci seront réalisés à l'identique de la rue des Pinsons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40

Alain DELAFOY

Maire,